

Appel à candidature !

Fonctions Support, Consultants, Managers



Des élections vont être organisées^(*) pour désigner les nouveaux Représentants du Personnel (au Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel). La CFE-CGC propose à ceux d'entre vous qui le souhaitent de se porter candidats sur sa liste. Soyez nombreux à nous rejoindre car dans le contexte incertain actuel, votre avenir professionnel est en jeu !

(*) début du vote par correspondance le 9 juin

Pourquoi se porter candidat sur la liste CFE-CGC ?

La CFE-CGC est implantée depuis plusieurs années au sein du Groupe Altran et connaît parfaitement son contexte. Ceux qui nous rejoindront bénéficieront de notre expérience acquise sur le terrain et des moyens que seul peut offrir un syndicat : formations, protection juridique. Notre organisation est apolitique et areligieuse et sa démarche se veut humaniste.

La CFE-CGC convainc de plus en plus. Elle est aujourd'hui la **première organisation syndicale** dans le collège « cadres » avec 27,8 % des voix obtenues aux dernières élections prud'homales.

La CFE-CGC présente une liste dans le collège « cadre ». Au sein du Groupe Altran, le collège cadres représente 96% des salariés : ce sont les consultants, commerciaux et managers mais aussi les administratifs et Etam au coefficient supérieur à 275.

Les Représentants du Personnel

→ **Le rôle du CE** est double : il a en charge de proposer des activités à caractère social, mais aussi et surtout, il est consulté et est informé par la Direction sur les aspects économiques de la vie de l'entreprise (formation, bilan social, logement, égalité Homme-Femme, etc).

→ **Le rôle du DP** est d'informer, écouter, conseiller ses collègues et défendre leurs droits. Les salariés s'adressent aux DP lorsqu'ils s'interrogent sur leur condition de travail, salaires, remboursements de frais, et s'ils se sentent victimes de souffrance morale, etc. Le DP est là aussi pour les assister lors de convocations ou d'entretiens préalables de licenciement.

→ **Un salarié protégé** : Le Représentant du Personnel (DP et CE) acquiert le statut de salarié protégé pendant et après son mandat. Il dispose pour assurer sa fonction d'heures de délégations par mois.

N'hésitez plus rejoignez-nous ! Contactez-nous au plus tard le 24 mai



Williams OSTER

woster@club-internet.fr

06 87 49 67 89



Patricia CHARLEC

patriciacharlec@gmail.com

06 62 74 03 86



Roméo BATTOIA

romeo10@wanadoo.fr

06 21 76 63 54

La CFE-CGC Groupe ALTRAN



Qui sommes-nous ?

■ Un contre-pouvoir actif

Apolitique et areligieuse, la CFE-CGC est implantée depuis plusieurs années au sein du Groupe et connaît parfaitement son contexte. Nous privilégions la négociation et le dialogue social. Notre action allie fermeté et pragmatisme pour défendre au mieux les intérêts des salariés d'Altran.

Etre force de proposition, c'est le cœur de notre action.

■ Contactez-nous !

contact@cfe-cgc-groupealtran.net

■ Visitez notre site !

www.cfe-cgc-groupealtran.net



Globalement le combat de la CFE-CGC Altran a pour objectif :

- Une politique de rémunération transparente, par une augmentation minimale des salaires, par des primes justifiées.
- Une vraie gestion des carrières qui respecte les choix des consultants (en terme de mission, de mobilité géographique), qui respecte l'égalité Homme-Femme et une politique de formation ambitieuse qui anticipe sur les besoins du métier (et non des cours du soir en interne).
- Tirer les statuts collectifs vers le haut (mutuelle, participation, RTT, ...)
- La prévention du stress et du harcèlement moral, qui permettra de rétablir la confiance et le lien social chez Altran et réduira les licenciements abusifs.

Dans le détail les revendications de la CFE-CGC sont les suivantes :

➤ Les salaires

Au jour d'aujourd'hui la Direction annonce un gel des salaires. Notons que certains salariés ne sont pas augmentés depuis des années! Nous avons demandé et continuons à demander une augmentation minimale des salaires indexée sur le cout de la vie.

➤ Les frais professionnels

- Revaloriser les forfaits kilométriques, notamment pour les salariés en Province, obligés d'utiliser la voiture et qui sont pénalisés par la franchise kilométrique.
- Une revalorisation décente des indemnités repas, trajets et hébergement.
- Eviter les problèmes souvent signalés de remboursements de frais.

➤ Le temps de travail

- Mettre en place un CET (Compte Epargne Temps) qui permet de stocker ses congés non pris ou de les transformer en salaire (en les valorisant au minimum comme des heures supplémentaires).
- Formaliser le paiement des astreintes au lieu de laisser les modalités au jugement du manager, faire en sorte que les astreintes profite aussi au consultant.
- Ne plus imposer des congés de façon autoritaire, comme c'est le cas tous les ans entre Noel et jour de l'an, ou pendant les intercontrats.
- Clarifier, simplifier et assouplir le process de prise de RTT.
- Appliquer la loi concernant la durée légale du travail.

➤ Mutuelle et frais de santé

La CFE CGC demande que la Direction fasse l'effort de diminuer la part de la cotisation du salarié par rapport à la cotisation patronale.

➤ La participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. La CFE-CGC demande l'ouverture de négociations pour la mise en place de la participation aux bénéfices.

➤ Au Comité d'Entreprise

Nous exigeons un budget décent pour mettre en œuvre des activités loisirs de qualité qui favoriseront le sentiment d'appartenance.

➤ En tant que Délégués du Personnel

En tant que Délégués du Personnel et Conseiller du Salarié nous mettons à profit l'expérience acquise ces dernières années pour vous défendre dans les cas de congés ou RTT injustement imposés, remboursements de frais insatisfaits, formation refusée, pression lors d'inter-contrat, menace de licenciement, harcèlement moral, etc.

Voter CFE-CGC...

c'est la bonne idée !

1er tour du 9 au 16 juin